



DOSSIER PREAMBULE PEDT Ambitions politiques du projet éducatif de territoire

De la ville d'Angoulême

Engagement dans un projet éducatif de territoire

➤ Quelle est la motivation politique principale à la mise en œuvre de votre PEDT ?

Mettre l'enfant au centre de la réflexion en matière de politique éducative et donner à l'action municipale un rôle de coordination de l'ensemble des axes choisis avec l'objectif de rendre cohérente et complémentaire le rôle de chacun.

➤ Combien de rencontre(s) ont eu lieu pour renouveler le projet (*préciser la/les dates*) ?
Plusieurs rencontres sont organisées dans le courant de l'année scolaire, soit pour mettre en place des projets communs, soit pour les évaluer

Tous les acteurs de la communauté éducative, les services de la ville, les enseignants, les associations partenaires, les parents, les enfants.

➤ Qui a provoqué cette (ces) rencontre(s) ?
Elles peuvent être à l'initiative d'un acteur ou d'un territoire mais aussi des institutionnels et de la collectivité

➤ Qui a participé ?
Ville, Éducation Nationale, services de l'État, Caf, associations,

➤ Quels acteurs ont été invités ?

Ville, Éducation Nationale, services de l'État, Caf, associations et l'ensemble des partenaires à l'initiative de projets en direction des enfants.

➤ Quelle(s) remarque(s) générale(s) souhaiteriez-vous émettre au sujet de votre PEDT ?

Le projet de politique éducative de la ville d'Angoulême concerne tous les temps de l'enfant de 0 à 12 ans avec des extensions en ce qui concerne le public ados jusqu'à 17 ans.

Il s'appuie sur un partenariat historique de plus de 30 ans avec les opérateurs associatifs et répond au plus près des besoins de chaque territoire.

Gouvernance et pilotage du PEdT

◆ Structure de pilotage :

- Composition du comité de pilotage (fonction des membres) :

Les élus de la ville d'Angoulême et les partenaires signataires du PEdT.

- Nombre de réunions annuelles du comité de pilotage prévues :

◆ **Précisez les modalités de pilotage** (commissions techniques, coordinations pédagogiques, articulation de cette organisation – notamment dans le cadre d'un PEdT intercommunal) :

Un comité de pilotage par an / des entretiens d'évaluations avec les partenaires / une coordination globale / une coordination associative sur les temps péri et extrascolaires / une participation à toutes les instances existantes et notamment les dispositifs contractualisés (CEJ, CLAS, ...)

Objectifs éducatifs du PEdT partagés par les partenaires et modalités d'évaluation

◆ Besoins répertoriés pour les enfants en lien avec l'organisation du temps choisie :

Nécessité d'une continuité d'action des acteurs éducatifs et d'une cohérence sur l'ensemble des temps de l'enfant.

◆ **Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de celles-ci dans le PEdT** (locaux, accessibilité,...) :

Bien que devant être antérieur à tous les dispositifs qui ne sont que des outils, l'élaboration d'un projet intervient alors que nombre d'entre eux sont déjà mis en œuvre, semblable à une construction en couches successives selon les initiatives ou les dynamiques mais sans véritable stratégie globale.

L'offre éducative existante sur le territoire est importante et les moyens d'actions multiples :

- Les contrats : Contrat Enfance Jeunesse, Politique de la ville, ...
- Les programmes : Éducation Nationale, Programme National Nutrition Santé, ...
- Les projets : écoles, établissements, services, agréments CSCS (projet social de territoire),
- Les sectorisations : Rep +, ...
- Les dispositifs : Médiation sociale en milieu scolaire, Contrat Local de Santé, Programme de Réussite Éducative, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, ...
- Les expérimentations : Résidences d'artistes, ...
- Les actions : les instances participatives (Conseil municipal Enfants, Bulles de culture, ...)
- Les labels : Cité éducative, Ville Amie des enfants

- Les événements : Le circuit des Remparts, les Gastronomades, le Festival de la Bande Dessinée, Musiques Métisses, le festival du Film Francophone, ...
- Les opérations de renouvellement urbain.

Le PEdT n'est pas la somme de cette énumération, il permet de mettre en cohérence les interventions des acteurs éducatifs.

L'offre éducative peut être enrichie par les initiatives locales, les associations (sportives, culturelles, environnementales, patrimoniales) mais aussi par les équipements culturels municipaux (musées, les Archives,...) ou intercommunaux (l'Alpha, la Nef, le Conservatoire) .

◆ **Quels parcours éducatifs* de l'enfant sont ou seront engagés dans votre PEdT (si possible, précisez comment) ?** (*<http://eduscol.education.fr/pid33046/parcours-educatifs.html>)

Parcours éducatif, artistique et culturel

Parcours citoyen

Parcours éducatif santé

Parcours avenir

Angoulême « ville des festivals » est engagée depuis plusieurs années dans une politique volontariste et de partenariat avec la vie culturelle locale riche en évènements locaux, nationaux et internationaux.

En partenariat avec l'atelier santé ville mais aussi l'Ireps et l'Ars, elle développe sur son territoire un ensemble d'actions en direction de la santé et du bien-être de chacun.

L'axe citoyenneté est un objectif fort depuis 2013 du PEdT et l'exposition « Moi jeune citoyen » vient compléter le travail initié par l'ensemble des partenaires associatifs et notamment les centres sociaux et sans oublier les Francas et l'Amicale Laïque qui oeuvrent quotidiennement sur les territoires.

Cette palette est complétée par un fort investissement de la collectivité en direction des écoles en ce qui concerne l'environnement et le développement durable que ce soit dans le domaine de la restauration (stop gaspi, éducation nutritionnelle, plan national nutrition santé, ...) et la création de jardins pédagogiques par exemple.

◆ **Objectifs prioritaires du PEdT (En référence à la charte nationale Plan Mercredi) :**

Charte Nationale Plan Mercredi	Décliner vos objectifs éducatifs prioritaires	Niveau d'autoévaluation initiale		
	<i>Choisir 1 ou 2 objectifs éducatifs en lien avec la charte du plan mercredi – charte en ligne</i>	<i>A construire</i>	<i>En cours de développement</i>	<i>A renforcer</i>
Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant	<i>L'éducation partagée</i>		X	X
Accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) et accessibilité	<i>La lutte contre toutes forme de violence et de discriminations. L'accueil des plus petits. Les enfants à besoins particuliers</i>		X	X
Mise en valeur de la richesse des territoires / intégration du projet au contexte local	<i>Une éducation citoyenne, culturelle, sportive et technologique en lien avec les ressources du territoire</i>		X	X
Développement d'activités éducatives de qualité	<i>Amélioration des rythmes de vie des enfants et accompagnement à la fonction parentale</i>		X	X

◆ **Éléments prévisionnels d'évaluation du nouveau projet :**

➤ **Périodicité :**

Une évaluation annuelle globale de l'impact de la politique éducative. Une recherche de cohérence avec les autres dispositifs présents sur les territoires et une concertation renforcée avec les acteurs de l'équipe éducative.

➤ **Démarche d'évaluation envisagée :**

Une évaluation annuelle avec les partenaires de proximité et une veille sur les chiffres de fréquentation des différents accueils.

➤ **Principaux critères retenus (indicateurs correspondant aux objectifs visés) :**

La pertinence : les objectifs choisis correspondent-ils aux besoins des enfants et des jeunes, aux besoins des territoires.

L'efficacité : comparaison entre les objectifs fixés et les résultats obtenus.

L'efficience : les moyens mis à disposition sont-ils utilisés de manière rationnelle et couvrent-ils les besoins des territoires ?

L'impact : quelles retombées de l'action ? Les points positifs mais aussi négatifs, prévus, imprévus, sur le plan économique, social, écologique, politique ?

La durabilité : les effets vont-ils perdurer ? La viabilité financière est-elle assurée ? Doit-on développer ou peut-on développer, voire transposer ?

Continuité éducative et prise en compte des temps de l'enfant

◆ **Quels outils ou démarches permettent l'articulation entre les temps périscolaires (y compris le temps périscolaire du mercredi) et le temps scolaire ?**

Il n'y a pas de formalisation pour l'ensemble des 31 écoles mais des démarches initiées en fonction de chaque territoire. La volonté et l'engagement des acteurs, enseignants ou associatifs, conditionnent la réussite de cette articulation.

◆ **Quelles actions auprès des enfants sont identifiées et envisagées pour garantir la continuité éducative (lien projet(s) d'école(s) et projet(s) d'accueil(s)) :**

La continuité éducative est au centre de la réflexion lorsqu'une action est mise en œuvre même si le PedT angoumoisien va au-delà des temps scolaires et périscolaires.

Signataire(s) du projet :

Le

ANNEXE 1 - Evaluation du précédent PEdT

DEMARCHE D'EVALUATION MISE EN OEUVRE

Le comité de pilotage a-t-il été associé à la démarche d'évaluation ? oui non

Préciser la méthodologie de l'évaluation portée (périodicité, outils utilisés, personnes consultées)

Une évaluation quantitative au regard des fréquentations et du nombre d'enfants ayant bénéficié des actions proposées.

Une évaluation qualitative reprenant les critères cités plus haut lors des entretiens annuels d'évaluation et la participation aux comités de pilotage des dispositifs associés (Clas, Pre,)

AXE(S) SUR LE(S)QUEL(S) L'EVALUATION A PRINCIPALEMENT PORTÉ en cohérence avec les objectifs de votre PEdT

La coéducation

L'organisation

L'encadrement

L'expression et le bien-être des enfants

Le pilotage

CONSTATS

Autre(s) – préciser :

Les décisions gouvernementales liées à l'arrêt des contrats aidés a fragilisé le modèle économique de nos organisations (Ville et partenaires associatifs)

La coéducation existe mais le partage d'information et la co construction ne sont pas des principes de fonctionnement. Le terme « d'éducation partagée » nous semble plus pertinent au regard de l'objectif recherché en matière d'éducation. Construire avec l'ensemble de la communauté éducative.

Les enfants ont eu l'occasion de s'exprimer quant à l'organisation des temps périscolaires et leur contenu. Ils semblent apprécier cette organisation notamment les temps de la pause méridienne et du soir.

Les différents éléments de l'évaluation, validés par le comité de pilotage, sont à joindre au dossier

ANNEXE 2 - Informations générales PEDT à compter de la rentrée 2018

Informations générales

◆ **Collectivité de référence du PEdT :**

Ville d'Angoulême

◆ **Compétences portées par la collectivité de référence du PEdT dans le domaine éducatif :**

Petite Enfance, Enfance, Jeunesse

Ⓟ **Organisation du temps scolaire :**

4j

4j ½

4j et 4j ½

◆ **Si le PEdT n'est pas porté par l'EPCI, existe-t-il une cohérence éducative liant les différents PEdT du territoire de l'EPCI ?**

OUI

NON

◆ **Label « Plan mercredi » sollicité :**

OUI

NON

Si oui, nombre d'ACM labellisés « Plan Mercredi » :

(renseigner l'(es) annexe(s) 3 - Plan Mercredi cf. page 9)

◆ **Elu référent du PEdT de la collectivité porteuse**

Nom et prénom : GARCIA Stéphanie

Adresse : 1, place de l'hôtel de ville, 16000 Angoulême

Téléphone : 05 45 38 70 00 s.garcia @ mairie-angouleme.fr

◆ **Coordinateur technique et/ou pédagogique du PEdT**

Nom et prénom : DAVIDOU Jean-Michel

Structure de rattachement : Direction de l'Enfance

Fonction : Chargé de mission politique éducative

Adresse : 111 rue de Saintes 16000 Angoulême

Téléphone : 05 45 38 71 33 jm.davidou @ mairie-angouleme.fr

◆ **Si différent, indiquer les coordonnées de la personne ayant renseigné le formulaire**

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse @ :

◆ **Durée de validité du PEdT demandée (3 ans) :** Année scolaire 2020 / 2021 à 2022 / 2023

Périmètre et public du PEdT

◆ **Nombre d'enfants concernés par le PedT : Sont concernés au-delà des 3 300 enfants scolarisés les 1000 enfants accueillis chaque année dans les structures Petite Enfance de la Ville.**

➤ Nombre total d'enfants : 3300 ➤ Niveau maternelle : 1450 ➤ Niveau élémentaire : 1850

◆ **Territoire concerné** par le PEdT – Préciser les différentes écoles correspondant au projet en cas d'intercommunalité, en renseignant leur commune et leur nom :

Organisation du temps scolaire sur 4j ½				
Type d'école		Liste (Commune / Nom)	Publique	Privée
			(case à cocher)	
Nombre d'écoles primaires				
Nombre d'écoles maternelles	15	Liste jointe		
		-	x	
		-		
Nombre d'écoles élémentaires	16	Liste jointe		
		-	x	
		-		
Total				

Organisation du temps scolaire sur 4j				
Type d'école		Liste (Commune / Nom)	Publique	Privée
			(case à cocher)	
Nombre d'écoles primaires		-		
		-		
		-		
Nombre d'écoles maternelles		-		
		-		
		-		
Nombre d'écoles élémentaires		-		
		-		
		-		
Total				

Structures et dispositifs éducatifs du territoire

◆ **Activités périscolaires et extrascolaires prévues :**

Organisation du hors temps scolaire	Nombre d'accueils organisés par la collectivité	Nombre d'accueils organisés par une association	Nombre d'enfants concernés
Accueil de loisirs périscolaire lundi mardi jeudi vendredi	0	31	1100
Accueil de loisirs périscolaire - mercredi - sur la ½ journée (ou – de 5	0	6	400

heures temps de restauration compris) - sur la journée (+ de 5 heures)			
Garderie périscolaire (non déclarée) lundi mardi jeudi vendredi	31	0	650
Accueil de loisirs extrascolaire (pendant les vacances)	0	6	42000 journées/enfants/an

Si aucun accueil de loisirs n'existe sur votre territoire PEdT, précisez les principaux accueils de mineurs fréquentés le mercredi par les enfants de ce même territoire (nom, lieu d'implantation) :

◆ **Associations du territoire impliquées dans le PEdT :**

Nom de l'association	Secteur d'activité (sport, culture, jeunesse, sciences, musique, etc.)
6 centres sociaux (GG, MDH, CAJ, RC, MC, Les Alliers)	CSCS et CSCS MJC
Amicale Laïque d'Angoulême	Association Education Populaire
Les Francas de la Charente	Association Education Populaire

◆ **Dispositifs et services existant sur le territoire :**

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)	X	Programme de réussite éducative (PRE)	X
Contrat de ville (Politique de la ville)	X	Dispositifs de soutien à la parentalité	X
Dispositifs spécifiques Education Nationale Plus de maîtres que de classe ; Moins de 3 ans	X	Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	X
Accompagnement éducatif	X	Projet territorial d'éducation artistique et culturelle (PTEAC)	X
Plan bibliothèque		Plan numérique rural	
CESC - Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (Parcours éducatif santé et citoyen)		Autre(s) : - Cité éducative (BAGF et BGG) - Médiation Sociale en Milieu Scolaire	

◆ Souhaitez-vous élargir la réflexion de votre PEdT à la tranche d'âge jeunesse ? OUI NON
à la petite enfance ? OUI NON

◆ Si oui, sur quels objectifs, actions ou dispositifs ?

Pour la Petite Enfance c'est déjà le cas depuis 2016

Pour la Jeunesse, nous sommes en attente des conclusions des travaux menés par la communauté d'agglomération concernant la question de la jeunesse ainsi que les résultats du Conseil de développement qui a monté un groupe de réflexions sur la jeunesse et s'est auto-saisi de cette question.

L'annexe « Plan Mercredi » doit être renseignée par l'organisateur de l'ACM, en favorisant un lien avec la collectivité et l'(es) école(s).

- L'organisateur est : une collectivité une association
- L'organisateur du temps périscolaire est le même pour toute la semaine ? Oui Non
- Objectif(s) éducatif(s) généraux de l'ACM (en référence au projet éducatif de l'ACM)
- Accueil collectif de mineurs Concerné :
- Localisation (adresse postale) :
 - N° de déclaration de l'accueil périscolaire :
 - ACM mis en place le mercredi : avant 09/2018 depuis 09/2018
 - Accueil des enfants de : - de 6 ans + de 6 ans mixte
 - Nombre de places ouvertes – de 6 ans :
 - Nombre de places ouvertes + de 6 ans :
 - Amplitude d'ouverture de l'accueil le mercredi (horaires) :
- Ecole(s) concernée(s) :
- Localisation (commune) :
- **Activités envisagées :**
- activités artistiques
 - activités scientifiques
 - activités civiques
 - activités numériques
 - activités de découverte de l'environnement
 - activités éco-citoyennes
 - activités physiques et sportives
- **Partenaires envisagés :**
- associations culturelles
 - associations environnementales
 - associations sportives
 - équipe enseignante
 - équipements publics (*musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs*)
 - structures privées
 - autres : _____
- **Intervenants (en plus des animateurs) :**
- intervenants associatifs rémunérés
 - intervenants associatifs bénévoles
 - intervenants de statut privé non associatif
 - autres : _____
- parents
 - enseignants
 - personnels municipaux (ETAPS, ATSEM, agents...)

► Objectifs opérationnels :

Charte Nationale Plan Mercredi	Rappel du/des objectif(s) éducatif(s) envisagés dans le PEDT (<i>voir p.3</i>)	Décliner un objectif opérationnel
Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant		
Accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) et accessibilité		
Mise en valeur de la richesse des territoires / intégration du projet au contexte local		
Développement d'activités éducatives de qualité		

Observations éventuelles de la collectivité sur le « plan mercredi » et ses perspectives :

Pas de plan mercredi sur la commune d'Angoulême

Signature de la collectivité

Signature du responsable de l'accueil